



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le
ID : 033-213305428-20230619-2023201906-DE



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 19 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt trois, le 19 juin à dix-neuf heures, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	14	Date de convocation	09/06/2023
En exercice	14	Date de la séance	19/06/2023
Présents	14	Heure de la séance	19H00
Votants	14	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance	CATALOGNA Magali
----------------------	------------------

**N° 2023/20-1906 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ACQUISITION DES PARCELLES DU
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE AU LIEUDIT SAINT AIGULLIN**

Monsieur le Maire fait part de l'alerte du négociateur foncier au sein de Département de la Gironde, relative à l'acquisition du reliquat des parcelles AE 0096, AE0097 et le délaissé départemental RD246e2 par la commune au prix de 2,50€ le m² et la délibération n° 2023/05-0402 validant le souhait de la commune d'acquérir les parcelles AE 0096, AE0097,

Après vérification du certificat de bornage, il s'avère que les parcelles convoitées ont une surface de 351 m². Il convient donc d'annuler la précédente délibération et de délibérer à nouveau sur la superficie disponible de 351 m².



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 033-213305428-20230619-2023201906-DE



DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- L'ANNULATION de la délibération n° 2023/05-0402 ;
- L'ACQUISITION des parcelles AE 0096, AE0097 et le délaissé départemental RD246e2 au prix de 2,50€ le m² soit un montant de 877,50 € ;

VOTE :

CONTRE 0

ABSTENTION 1

POUR 13

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré le 19 juin 2023

A Vérac, le 20 juin 2023

Le Maire,
Dominique BEC

Pour copie conforme,



Envoyé en préfecture le 20/05/2023
Reçu en préfecture le 20/05/2023
Publié le
ID : 033-213305428-20230619-2023201905-DE



MAIRIE DE VERAC
11 MAI 2023
COURRIER "ARRIVÉE"

Département de la GIRONDE
COMMUNE DE VERAC *33240*

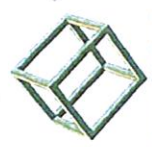
PLAN DE DIVISION/CESSION Pour la régularisation du carrefour

Route départementale n°246E2

REFERENCES CADASTRALES
Avant division
Section : AE
Numéros : Domaine Public et 96 et 97

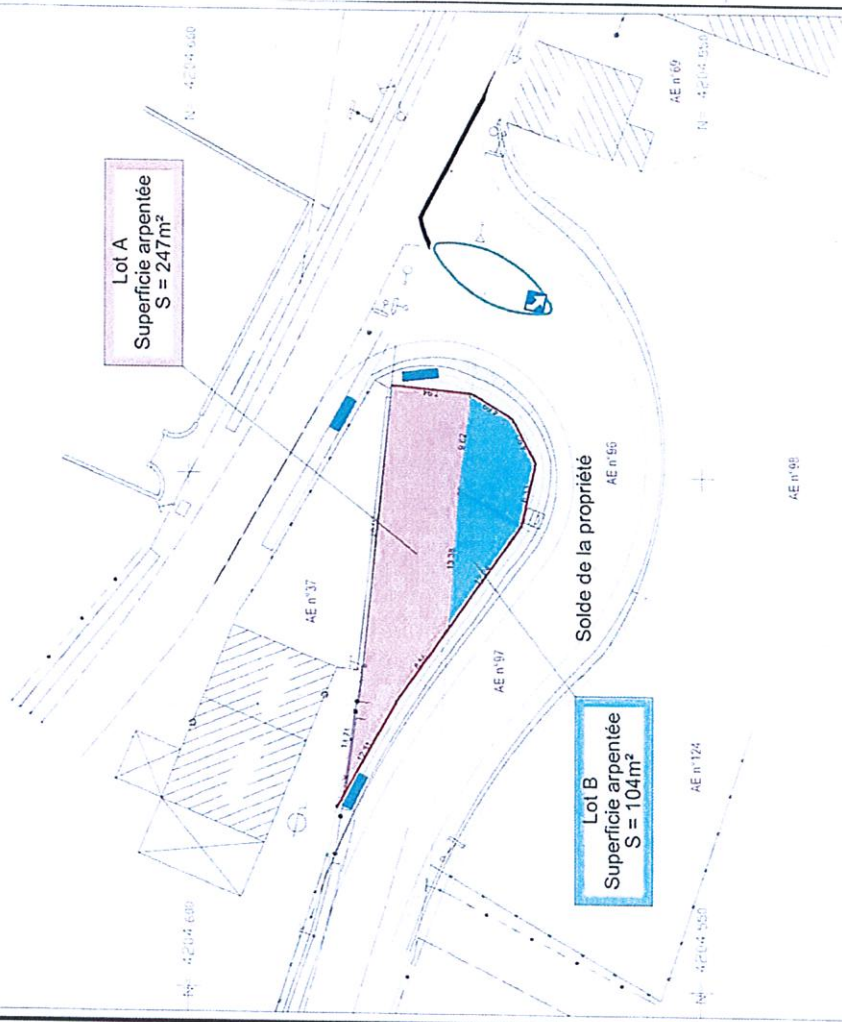
ECHELLE : 1/500

Indice	Date	Nature des modifications	Dessinateur	Validation
A	29/10/2024	Création	J. DAVID	J. DAVID
B				
C				
D				
E				



PARALLELE 45
PLAN ETABLI
A : LACANAU
DOSSIER : 200716A
FICHIER : 200716A VERAC.dwg

PARALLELE 45



Nota : Plan dressé à partir des fichiers numériques fournis par la Mairie d'Ouragays. Le système de coordonnées planimétriques est rattaché au système Lambert 93 zone CC45 (premier fond). Le permis de construire n'a pas fait l'objet d'un homologage contradictoire. Les cotes périmétriques et les superficies ne sont pas garanties.

Application cadastrale graphique
Division projetée

